

## **DECLARATION FINALE DE LA XII CONFERENCE DES OING**

**13 et 14 septembre 2022**

Considérant l'adoption par le Conseil permanent de la Francophonie, lors de sa 103<sup>e</sup> session du 6 avril 2018, des Directives régissant les relations de la Francophonie avec les Organisations Internationales non Gouvernementales (OING) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), amendées tel que demandé par la XI<sup>e</sup> Assemblée plénière de ces organisations et adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie à sa 113<sup>ème</sup> session du 22 février 2021 ;

Considérant l'accréditation, par le Conseil permanent de la Francophonie, lors de sa 120<sup>e</sup> session du 28 juin 2022, des 130 OING et ONG de l'espace francophone ;

Considérant le Règlement Intérieur de la COING adopté par la XI<sup>ème</sup> Conférence tenue le 12 septembre 2018, révisé mais non soumis à adoption du fait de la prochaine révision des directives décidée par la 120<sup>ème</sup> session du CPF tenue le 28 juin 2022 ;

Considérant que l'espace francophone doit devenir un véhicule important pour le développement économique, pour l'entrepreneuriat et pour l'accès à un meilleur niveau de vie mais également de la mise en œuvre au niveau national, régional et international de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable ;

Considérant l'importance du rôle et de la place des sociétés civiles comme acteur complémentaire de la diplomatie des Etats et gouvernements membres de la Francophonie ;

Considérant la multiplication des crises sécuritaires dans l'espace francophone et de la nécessité de contribuer collectivement à l'avènement d'un environnement stable, apaisé et durablement pacifié ;

Considérant la nécessaire prise en compte de la transversalité de l'égalité femmes-hommes aux niveaux international, national et régional, ainsi que du leadership des femmes et des jeunes ;

Considérant que le numérique et la sensibilisation aux enjeux écologiques sont des outils que la Francophonie de demain peut utiliser pour un renouvellement du débat public et qu'ils constituent un champ nouveau pour le rapprochement entre les citoyens et les services publics nationaux, régionaux et locaux ;

Considérant les trois priorités issues de la grande Consultation de la jeunesse francophone tenue à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie : avoir un emploi, bénéficier d'une éducation de qualité et vivre dans un environnement sain ;

La Conférence des OING réaffirme le rôle de la Francophonie de vecteur de solidarité entre les peuples de l'aire francophone, en vue d'un monde plus juste, plus inclusif et plus équitable ;

Nous, participants à la XII<sup>e</sup> Conférence des OING accréditées auprès de la Francophonie, remercions l'Organisation internationale de la Francophonie, et plus particulièrement la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise MUSHIKIWABO, de leur précieux soutien qui a contribué au succès de cette rencontre tenue en hybride, en ligne et à Paris, les 13 et 14 septembre 2022 ;

Dans le cadre de cette XII<sup>e</sup> session de la Conférence des OING, des efforts particuliers ont été déployés en vue de recueillir et soumettre l'essentiel des recommandations des organisations accréditées en tenant compte du thème du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie : «Connectivité dans la diversité: le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone» ;

Aussi, la Conférence des OING se réjouit de :

- la mise en place d'une plateforme de travail pour le comité de suivi et de la prochaine mise à disposition d'un appui administratif et financier ;
- la participation des membres du comité de suivi aux Instances de la Francophonie et à certaines missions sur le terrain ;
- la localisation du programme société civile à la Direction de la Programmation et de l'Evaluation, qui est une reconnaissance de la transversalité de son action ;
- la mise en place des fonds destinés aux appels à projets « Soutien à la société civile francophone en faveur de la mise en œuvre des ODD » et « La Francophonie avec elles » ;
- la mise en place d'une plateforme numérique pour le suivi des engagements des Etats et gouvernements membres de l'OIF en matière d'égalité femmes-hommes et de la Plateforme RELIEFH ;

La Conférence des OING recommande à l'Organisation Internationale de la Francophonie de:

- veiller à la mise en réseaux entre les acteurs de la société civile notamment à l'occasion de l'Assemblée plénière de la Conférence des OING qui devrait, dans la mesure du possible, se tenir le plus proche du terrain et mobiliser en présentiel les organisations accréditées ;
- renforcer le partenariat stratégique avec la Conférence en améliorant les mécanismes de collaboration et en l'impliquant davantage dans la mise en œuvre des actions sur le terrain en coopération avec les Représentations extérieures ;
- encourager la structuration, le développement et le rayonnement de la société civile francophone par région et approfondir la révision des Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et les ONG ;
- accroître les synergies et les collaborations culturelles entre les organisations de la société civile accréditées et l'ensemble des structures de la Francophonie sur le terrain (CLAC, IFEF, IFDD, etc.) ;
- Garantir la mise en œuvre effective du dispositif de protection des droits humains prévu par l'article 5 de la Déclaration de Bamako en lien avec la Conférence des OING de la Francophonie ;

- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de concertation et de mobilisation des jeunes de toutes les régions, coconstruit avec eux, en les impliquant à tous les niveaux ;
- Accompagner les processus de décentralisation à l'œuvre dans les Etats membres de l'espace francophone.

La Conférence des OING recommande aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie de :

- Mettre en place un cadre d'échange transparent avec les organisations de la société civile et développer des programmes de renforcement des capacités en faveur de ces acteurs ;
- Accroître de façon importante les initiatives de protection, d'enseignement, de promotion et d'usage du français et des langues nationales dans l'espace francophone et dans les autres institutions multilatérales internationales ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes dans l'espace francophone et garantir à tous les États concernés dans les conflits leur souveraineté territoriale ;
- Assurer la mise en œuvre effective de leurs obligations et engagements en matière de promotion et de protection des droits humains (liberté, propriété, sûreté, logement décent, etc.), conformément à la Déclaration de Bamako ;
- Renforcer les législations nationales et autres dispositifs sur la lutte contre la désinformation et les discours haineux, conformément à la Déclaration de Bamako et autres textes pertinents ;
- Poursuivre la délivrance systématique et gratuite des actes de naissance aux enfants sans identité ou à ceux l'ayant perdue et faciliter les procédures d'obtention de jugements supplétifs dans l'espace francophone ;
- Favoriser et organiser, avec les organisations de la société civile, des échanges culturels pour rendre concret les valeurs portées par la Francophonie ;
- Développer des espaces de sauvegarde, de valorisation et de réappropriation du patrimoine culturel matériel et immatériel en Francophonie et intégrer les arts et la culture comme des leviers d'éducation et de formation ;
- Travailler avec les organisations de la société civile sur la restitution des biens culturels mal acquis ;
- Promouvoir un marché économique francophone dans tous les domaines d'activités y compris les arts et le numérique ;
- Soutenir la création de musées de la Francophonie sur chaque continent ;
- Promouvoir l'éducation inclusive de qualité pour toutes et tous et des outils didactiques adaptés ainsi que la formation technique et professionnelle et les apprentissages tout au long de la vie ;
- Renforcer la formation des professeurs et enseignants, par la mise en place d'outils et de contenus numériques, dans l'espace francophone pour une éducation adaptée aux enjeux contemporains ;
- Développer l'employabilité des jeunes dans tous les secteurs en leur permettant notamment d'acquérir des compétences numériques ;
- Mettre en place un programme, dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030), permettant de réconcilier les relations intergénérationnelles dans tous les domaines ;

- Lutter contre les déserts numériques et énergétiques tout en réduisant les impacts sur les populations francophones en mobilisant notamment des outils de formations des femmes et des jeunes pour répondre à ces enjeux.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

La Conférence des OING s'engage à

1. promouvoir l'employabilité à travers l'éducation, la formation, l'entrepreneuriat et le mentorat des jeunes et notamment des filles ;
2. agir pour l'enracinement des valeurs et des principes de la démocratie, pour la promotion de la paix, pour la pleine égalité entre les femmes et les hommes, pour le respect des droits de tous les humains notamment en situation de vulnérabilité ;
3. promouvoir la mobilisation, la valorisation et la mobilité des talents dans l'espace francophone ;
4. poursuivre son plaidoyer pour la participation des jeunes, des femmes et des diasporas aux processus de prise de décision aux niveaux local, national et international ;
5. mutualiser l'action de la société civile afin d'accroître son impact et son efficience sur le terrain ;
6. apporter sa contribution à la mise en œuvre des grands agendas internationaux ;
7. contribuer, suivre et évaluer la mise en œuvre de cette Déclaration lors de sa XIII<sup>e</sup> session.